



TEXTE ADOPTÉ n° 728
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

9 décembre 2021

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord de partenariat entre le
Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la
République du Kenya relatif à la promotion et à l'échange
des compétences et talents.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 484, 616, 617 et T.A. 125 (2020-2021).

Assemblée nationale : 4280 et 4756.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de partenariat entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kenya relatif à la promotion et à l'échange des compétences et talents (ensemble une annexe), signé à Nairobi le 13 mars 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 décembre 2021.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 4280.

ISBN 978-2-11-165597-3



ISSN 1240 - 8468